

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00789

Numéro SIREN : 882 462 591

Nom ou dénomination : A.P.S.I

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2023 sous le numéro de dépôt 14447

A.P.S.I.
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 20 avenue du Neuhof – Immeuble
Lodge – 67100 STRASBOURG
882 462 591 RCS STRASBOURG

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 AOÛT 2022

Le dix août 2022, à 14 heures, les associés de la Société A.P.S.I. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social et en visioconférence, sur convocation faite par le Président par courriel.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame Mounia DAHABI préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Toufik SAMEL et Madame Mounia DAHABI, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur Toufik SAMEL.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

La Présidente constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés.

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du président et modification corrélative de l'article « Désignation du président » des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION DU PRESIDENT

L'assemblée générale ordinaire a décidé de procéder à la nomination du Président.

Est nommé en cette qualité :

Toufik SAMEL, demeurant 65 rue des Cottages - 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN.

En conséquence, l'article 34 des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 34 - Désignation du président

Est désigné aux fonctions de président de la Société, pour une durée indéterminée :

Monsieur Toufik SAMEL

né le 7 octobre 1974 à Casablanca (MAROC)

de nationalité française,

demeurant 65 rue des Cottages - 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN ... »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 14 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

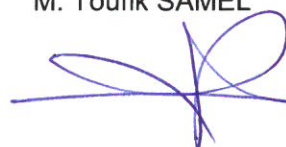
La Présidente
Mme Mounia DAHABI

Les scrutateurs
Mme Mounia DAHABI



Le secrétaire
M. Toufik SAMEL

M. Toufik SAMEL



A.P.S.I.
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 20 avenue du Neuhof – Immeuble
Lodge – 67100 STRASBOURG
882 462 591 RCS STRASBOURG

DECISION DU PRESIDENT DU 10 AOÛT 2022

Le dix août deux mille vingt-deux, à 14 heures, au siège social et en visioconférence,

La Présidente démissionnaire, Madame Mounia DAHABI, demeurant 38 route de Paris – 52000 JONCHERY et le nouveau Président, Monsieur Toufik SAMEL, demeurant 65 rue des Cottages - 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN, ont pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination du nouveau président et modification corrélative de l'article « Désignation du président » des statuts,
- Convocation de l'assemblée générale ordinaire des associés.

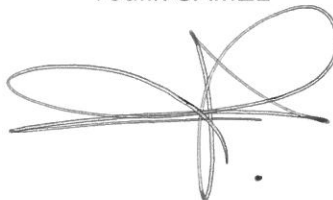
PREMIERE DECISION - NOMINATION DU PRESIDENT

Suite à la démission de Mounia DAHABI de sa fonction de présidente, il est nécessaire de procéder à la nomination de son remplaçant. L'associé Toufik SAMEL s'est proposé à la fonction de président.

Après en avoir délibéré, il est convenu que Toufik SAMEL devienne le nouveau président à compter du 10 août 2022.

De tout ce qui a été prévu ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le nouveau Président et la Présidente démissionnaire et consigné au registre prévu à cet effet.

Le Président
Toufik SAMEL



La Présidente
Mounia DAHABI

